



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 17

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.14, remplacer les mots «entre l'armée ukrainienne et les groupes armés illégaux dans certaines zones des régions de Donetsk et Lougansk, qui a permis un désengagement tangible le long de la ligne de contact» par les mots suivants:

«conclu à la suite de l'accord du Groupe de contact tripartite du 27 juillet 2020, qui a adopté des mesures supplémentaires pour renforcer le régime de cessez-le-feu complet et global»

Déposé par:

SOBOLEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, SOC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
UMEROV Rustem, Ukraine, PPE/DC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2021 - Première partie de session

